



**United Nations
Environment
Programme**

EP



UNEP(DEPI)/MED WG.358
10 juin 2011
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

14^e Réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable
Budva, Monténégro, 30 mai - 1^{er} juin 2011

**Rapport de la 14^e Réunion de la Commission méditerranéenne du
développement durable**

Table des matières

Corps du rapport

Annexes

- Annexe I Conclusions et recommandations de la Réunion
- Annexe II Recommandations de l'Evaluation de la mise en application de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)
- Annexe III Liste des participants
- Annexe IV Agenda de la réunion

Introduction

1. Suite à l'aimable invitation du Gouvernement du Monténégro, la 14^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) s'est tenue à l'hôtel Maestral, Budva, Monténégro du 30 mai au 1^{er} juin 2011.

Participation

2. Les membres suivants de la Commission ont participé à la Réunion :

Albanie, Algérie, APO (Services de protection de l'environnement), Association italienne Local Agenda 21, Bosnie-Herzégovine, Banque mondiale, Bureau d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE), Croatie, Chypre, Egypte, ENDA Maghreb, France, Grèce, Israël, Liban, Malte, Maroc, Monténégro, RAED Réseau arabe pour l'environnement et le développement, Slovénie, Tunisie, Turquie et Worldwide Fund for Nature / Bureau du programme méditerranéen (WWF MEDPO).

3. Les composantes suivantes du PNUE/PAM étaient également représentées à la Réunion:

Centre d'activité régional Plan Bleu (CAR/PB), Centre d'activité régional pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Centre d'activité régional pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP) et le centre d'activité régional pour la production propre (CAR/PP).

4. Les agences spécialisées des Nations unies, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires suivants, ont participé à la Réunion en tant qu'observateurs :

Le Forum arabe pour l'environnement et le développement (FAED), le Centre environnemental pour l'administration et la technologie (ECAT Tirana), le Global Footprint Network, l'IUCN Centre de coopération pour la Méditerranée (IUCN-Med), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations unies Rio 2012 et le Programme des Nations unies pour l'environnement, la Division technologie, industrie, économie (PNUE DTIE).

5. Une liste complète des participants est disponible en Annexe 1 au présent rapport.

Ouverture de la Réunion

6. La Réunion a été ouverte à 9h00 par Mme Mawaheb Abu El Azm, présidente sortante du Comité directeur de la CMDD, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les autorités du Monténégro pour avoir hébergé la Réunion.

7. Dans son discours de bienvenue, Son Excellence M. Predag Sekulic, Ministre du Développement durable et du tourisme au Monténégro, a déclaré que la Réunion était une excellente opportunité de développer d'autres directives afin d'améliorer le cadre institutionnel pour le travail de la CMDD et pour promouvoir l'intégration de l'environnement dans les stratégies de développement. Dans le contexte unique méditerranéen, la promotion de l'économie verte, la consommation et la production durables (CPD) et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) devraient être le cadre pour la participation de la région à la troisième Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20) en 2012 et devraient également figurer dans le prochain programme de travail de la CMDD. Le Monténégro doit signer l'accord pour la mise en application du programme CAMP du pays

au cours de cette réunion. Un autre domaine important qui doit être traité par la Commission concerne l'adaptation au changement climatique.

8. Mme Maria Luisa Silva Mejias (Coordonnatrice PAM) a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement du Monténégro pour avoir hébergé la session actuelle de la CMDD. Elle a rappelé les avancées importantes de la CMDD au cours de ses 16 ans d'existence et a présenté les sujets de la réunion, qui reflètent les deux thèmes principaux du Rio+20 : l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et le cadre institutionnel pour le développement durable. Ces thèmes mettent l'accent sur le besoin de renforcer la contribution du pilier économique dans la conservation environnementale et de parvenir à une efficacité organisationnelle, des complémentarités et des synergies parmi les parties prenantes. La Méditerranée est un modèle de valeur pour démontrer le potentiel de protection des ressources naturelles des océans et des côtes en tirant des bénéfices sociaux et économiques d'une économie bleue verte. Au cours de la session actuelle, la CMDD doit mettre en commun les expériences et les leçons tirées dans le développement durable en préparation à Rio+20, et décider comment la CMDD doit agir dans les années à venir.

Election du Comité directeur

9. Conformément à la Règle 17 des Règles de procédure et suivant les consultations habituelles, la Commission a élu son nouveau Comité directeur comme suit :

Président: Mme Jelena Knezevic (Monténégro)

Vice-Présidents: Président du Bureau des Parties contractantes (le Maroc jusqu'à la réunion des Parties contractantes et ensuite la France)
M. Lotfi Ben Said (Tunisie)
M. Franck Lauwers (Malte)
M. Hossam Allam (Développement pour la région arabe et l'Europe, CEDARE)
M. Gilles Pipien (Banque mondiale)

Rapporteur: Mme Sanna Al Sairawan (Lebanon)

Accord pour la mise en application du Programme de la Gestion intégrée des zones côtières du Monténégro

10. Mme Jelena Knezevic (Monténégro) a déclaré que la session actuelle était l'opportunité de signer l'Accord pour la mise en application du Programme de la Gestion intégrée des zones côtières du Monténégro qui sera une contribution importante pour la durabilité et la protection de la Méditerranée. M. Predrag Sekulic, Ministre du Développement durable et du tourisme au Monténégro et Mme Maria Luisa Silva Meijias, Coordinateur PAM, ont signé l'Accord.

Adoption de l'Agenda

11. L'agenda contenu dans le document UNEP(DEPI)/MED WG. 358/2 a été adopté. L'agenda figure en Annexe IV du présent rapport.

Remarques préliminaires sur Rio+20

12. M. Brice Lalonde (Coordonnateur exécutif, Rio+20) a exposé le processus préparatoire pour Rio+20, ayant pour objectif de sécuriser le nouvel engagement politique pour le développement durable avec pour objectif de produire un document politique précis. La voie est ouverte pour que la Commission méditerranéenne participe de manière ambitieuse à ce processus en fournissant une contribution aux thèmes abordés. Les domaines considérés à ce sujet pourraient inclure : les objectifs à établir en ce qui concerne les nouvelles questions, les composants d'une feuille de route pour une économie verte dans le contexte du développement durable et les stratégies pour améliorer le cadre institutionnel pour le développement durable.

13. M. Emilio D'Alessio (Président, de l'Association italienne Local Agenda 21) a mis l'accent sur le rôle participatif de la société civile pour la préparation et la suite de Rio+20. En effet, la contribution des groupes principaux définis dans l'Agenda 21 pourrait aider à cadrer la structure du document final et établir ensuite les programmes d'action. En conséquence, son Association est impatiente de jouer un rôle actif dans le processus et a fortement recommandé une contribution de la CMDD au projet zéro. La contribution doit couvrir, entre autres : une feuille de route de mise en application incluant les stratégies et les visions régionales, le renforcement des structures de gouvernance et le renforcement du rôle des groupes majeurs dans l'ensemble du processus.

14. M. Najib Saab (Secrétaire général, Forum arabe pour l'environnement et le développement, FAED) a exprimé l'espoir que le Printemps arabe ouvrirait la voie à une stabilité économique et environnementale, une volonté politique plus forte, une politique publique efficace. La voix de la société civile et une meilleure gouvernance devraient avoir une conséquence positive sur les effets de la gouvernance environnementale. Les contraintes et les défis auxquels les économies arabes font face ont entravé la transition vers une économie verte qui n'était pas qu'une option, mais une obligation pour la région, afin de sécuriser la voie vers le développement durable. Cela devait en effet être l'objet du sommet de Rio et être perçu comme une nouvelle approche, établissant de nouveaux critères pour les agendas de développements nationaux et internationaux, plutôt que d'être simplement un nouveau nom pour des pratiques anciennes. Le FAED a pris les rênes avec l'Initiative de l'économie verte en promouvant le concept d'économie verte en tant que fondement pour la transformation des économies arabes. En réalisant cette transition, sous la direction des agences environnementales internationales et régionales, les gouvernements doivent garantir que leurs décisions politiques ont été prises en tenant compte des considérations de la société civile et des groupes communautaires.

15. Au cours des discussions qui ont suivi, les participants ont souligné le rôle de la Convention de Barcelone comme unique forum des Nations unies rassemblant tous les pays de la Méditerranée, fournissant une opportunité unique de protéger l'environnement marin et côtier et également de traiter les causes des problèmes de la région et ses futures perspectives. L'inclusion des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans la CMDD est un atout majeur pour faire avancer l'agenda. On peut s'attendre à d'importants apports de la part des acteurs socio-économiques, des autorités locales et des institutions académiques pour une série de réunions importantes à venir sur l'économie verte. Le MIO-ECSDE a exprimé son engagement à assister la préparation de la phase suivante du travail de la Commission avec des propositions concrètes pour des activités spécifiques. De plus, la coopération avec l'Union européenne et d'autres organisations régionales sur d'importants projets tels que l'initiative Horizon 2020 démontre qu'il est possible de construire des ponts entre les demandes des communautés locales, les priorités des pays et les solutions de développement durable plus vastes. Il a été rappelé aux participants que le MIO-ECSDE a organisé, tant à Rio en 1992 qu'à Johannesburg en 2002, des événements parallèles

impliquant plusieurs parties intéressées, de concert avec le PNUE-PAM, avec le soutien de l'UE et avec la participation de personnalités méditerranéennes (par exemple S.E. le Prince Albert de Monaco, etc.) et le MIO-ECSDE a proposé d'assister et d'unir ses forces dans le cadre de la CMDD afin de faire la même chose pour Rio+20. Il a été noté que les seules dates appropriées pour un tel évènement seraient en juin 2012 et qu'il y avait une nécessité d'inscription immédiate.

16. Il a été souligné que l'économie verte n'est pas un concept récent et qu'il est important d'apprendre des expériences tirées des nombreuses activités mises en place ces dernières 20 années. Il a également été précisé qu'il faut aller au-delà du produit intérieur brut (PIB) en tant qu'indicateur de performance économique et mesurer le bien-être social et la durabilité du développement. Les préparations pour Rio+20 devraient ainsi inclure la considération du besoin de renforcer la capacité nationale et les systèmes d'information nationaux et régionaux et développer des outils pour la collecte de données et des indicateurs appropriés dans ces domaines afin de fournir des preuves statistiques pour garantir la responsabilité environnementale. Il convient également d'attirer l'attention sur les coûts importants de la dégradation de l'environnement, objectifs environnementaux précédents établis par les Nations unies, et l'importance de la gouvernance environnementale. Il est essentiel d'articuler les arguments économiques pour la protection de l'environnement afin de convaincre les décideurs et de lier les indicateurs environnementaux aux indicateurs socio-économiques. La Méditerranée dispose d'exemples de valeur, tels que le protocole GIZC qui est déjà reproduit ailleurs dans le monde.

Expériences internationales pour parvenir à une économie verte

17. M. Moustapha Kamal Gueye (Division technologie, industrie, économie, PNUE), en exposant le travail du PNUE pour une économie verte a souligné que tandis que l'économie mondiale était en expansion ces dernières décennies, il y avait eu une perte importante d'écosystèmes, malgré l'adoption de plusieurs instruments juridiques environnementaux multilatéraux. Son rapport 2011 : *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, a montré que l'investissement dans le capital et les ressources naturelles ainsi que l'efficacité énergétique pourraient favoriser des taux de croissance du PIB plus élevés, réduire la pauvreté et transformer les dynamiques d'emploi, créer des emplois verts dans de nombreux secteurs, tout en réduisant la pénurie écologique et les risques environnementaux. Les gouvernements devront jouer un rôle principal, en particulier en mettant en place des cadres de réglementation appropriés et en retirant les subventions préjudiciables. Depuis l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997, il y a une augmentation nette dans l'innovation écologique. Rio+20 doit envoyer un message fort similaire au secteur privé. Des activités encourageantes ont déjà lieu dans de nombreux pays et il est important de tirer avantage des progrès réalisés à ce jour.

18. M. Gilles Pipien (économiste senior spécialisé en environnement, Banque mondiale) a déclaré que les rapports du PNUE, de l'OCDE et de l'Union européenne ont fourni des propositions pour atteindre les objectifs principaux dans les prochaines années, et pour lier l'environnement, la croissance et la création d'emploi. Le coût de la dégradation de l'environnement en tant que pourcentage du PIB augmente dans les pays méditerranéens sans avoir encore été quantifié. La reconnaissance de l'importance du capital naturel a stimulé les efforts afin de garantir une croissance économique prenant en compte l'environnement, connu sous le nom de « croissance verte » qui pourrait augmenter la résistance des écosystèmes, créer des emplois et réduire la pauvreté. La Banque mondiale et ses partenaires ont appliqué des méthodes d'analyses économiques aux problèmes environnementaux de la Méditerranée, afin de convaincre les décideurs non environnementaux du besoin économique de prendre en compte l'environnement et de développer des outils pertinents de prise de décision. De plus, le programme de

développement durable en Méditerranée (Sustainable MED) a été créé afin d'intégrer l'environnement dans les politiques de développement socio-économique des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, en se focalisant principalement sur la gestion des ressources en eau et des zones côtières.

19. Mme Angela Bularg, Direction de l'environnement, OCDE, a présenté une vue d'ensemble des perspectives de l'OCDE et des activités pour une croissance verte. L'OCDE a commencé à travailler sur le développement d'une stratégie pour une croissance verte. Elle a publié un cadre analytique pour le développement d'une stratégie et un rapport sur les indicateurs pour mesurer le progrès vers une croissance verte et intègre désormais des stratégies pour une croissance verte dans son travail. Elle a exposé la définition de l'OCDE pour la croissance verte et les bénéfices potentiels en termes de dividendes pour le développement, y compris la réduction de la pauvreté et l'accélération du progrès vers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les recettes budgétaires, une résistance économique accrue ainsi que la préservation du capital naturel. L'OCDE a analysé les exigences essentielles pour les politiques de croissance verte qui incluent la coopération internationale et la capacité institutionnelle de réforme. Le travail futur de l'OCDE dans ce domaine inclura la coopération avec les pays en Europe de l'Est, le Caucase, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

20. Sur la base des questions soulevées au cours des discours et présentations principales, une discussion a suivi avec pour objectif d'établir une compréhension commune de l'économie verte dans le contexte méditerranéen, y compris en ce qui concerne la révision de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et des Stratégies nationales de développement durable (SNDD) à la lumière des résultats de Rio+20.

21. Les opinions générales exprimées au cours de la discussion étaient que la focalisation accrue sur les questions vertes avait été en partie stimulée par la crise économique mondiale et que l'attention croissante dévouée actuellement à ces questions nécessitait un changement d'approche important. Couvrant telle qu'elle le fait un large éventail de domaines, l'économie verte est perçue comme étant un outil pratique, orienté vers l'action, pour aborder de nombreux défis actuels concernant le développement durable, dont les objectifs sont néanmoins restés inchangés.

22. L'accent a été mis sur le besoin de travailler pour un découplage complet, un espace d'opération sûr pour l'humanité a déjà été atteint et une réduction de l'impact négatif de la croissance économique sur l'environnement et les ressources est ainsi vitale. Une analyse détaillée des modalités empruntées par les pays de la région pour atteindre les objectifs de développement durable aiderait les pays à établir un équilibre entre la croissance économique et la préservation des ressources naturelles. Il y a également un besoin de programmes d'approche pour sensibiliser le public et les décideurs concernant les nouveaux emplois qui seraient créés à travers une économie verte. Des études de cas seraient très utiles. Une compilation d'exemples de meilleures pratiques, d'activités et de boîtes à outils englobant l'approche verte a également été suggérée en tant que moyen de fournir des conseils aux décideurs.

23. Un autre point abordé est le besoin d'éviter la duplication en utilisant le travail déjà en cours de préparation qui promeut la croissance verte même s'il n'est pas nécessairement « vert », comme pour la coopération avec l'Égypte, le Liban et d'autres avec le GWP-Med et l'OCDE pour le financement du secteur de l'eau dans le cadre de la composante méditerranéenne de l'Initiative eau de l'Union européenne (MED EUWI). D'autres opportunités pour maximiser les ressources dans le processus de création de croissance verte ont été fournies par les indicateurs déjà développés par des instances telles que

l'OCDE, l'Agence européenne pour l'environnement et le Plan Bleu, et par un travail dans les domaines de la préservation de la biodiversité, la gestion des zones côtières et la pollution d'origine tellurique réalisés par les composantes du PAM. La participation à des événements régionaux et subrégionaux sur les questions de l'économie verte (par ex. « Financer des ressources en eau non conventionnelles », Athènes, 14-15 septembre 2011, « Green Banking », Barcelone, 21-22 novembre 2011, etc.) serait également bénéfique pour établir un agenda de l'économie verte pour la Méditerranée, particulièrement en vue de préparer Rio+20. De nouvelles initiatives pour chercher des synergies avec le Programme Méditerranée durable de la BM et d'autres sources alternatives de financement doivent être poursuivies.

24. Des exemples d'activités vertes déjà mises en œuvre à l'échelon national ont été cités, y compris des projets d'économie d'énergie pour les foyers, des projets d'énergie solaire et éolienne, des stratégies et des plans d'action relatifs à la gestion des déchets, au développement durable, à l'éducation, à la CPD, à l'énergie renouvelable et aux initiatives pour le recyclage des déchets agricoles.

25. En commentant la discussion, M. Lalonde a déclaré que les pays devaient désormais démontrer leur volonté politique de suivre le travail sur la croissance économique déjà effectué en établissant des objectifs concrets pour Rio+20. La solidarité est un concept clé, les inégalités actuelles seraient inacceptables si la Terre n'était qu'un seul pays. L'action collective est plus efficace et plus rentable que des feuilles de route nationales. Les participants ont souligné que la Commission disposait d'une place unique pour infuser une perspective régionale dans le processus Rio+20. Il est également important d'établir des mécanismes de suivi efficace et une évaluation des actions mandatées à Rio+20 afin d'éviter une répétition des carences dans la mise en application de l'Agenda 21. Pour conclure, il a suggéré que la Commission prenne les mesures pour mettre à jour l'Agenda 21 en produisant sa propre version pour la région méditerranéenne sous la forme d'une liste de vérification des objectifs prioritaires et des missions à remplir dans les dix prochaines années. L'engagement international à dépenser 0,7 % du produit national brut dans l'assistance au développement officiel doit être respecté. L'introduction de certaines mesures vertes doit également être mesurée à la lumière de facteurs tels que l'augmentation de la population, qui peut affecter leur pertinence. Un résultat palpable du Rio+20 pourrait être obtenu en se fondant sur les nombreuses expériences réussies des secteurs de l'énergie et de l'environnement marin et également sur les partenariats stratégiques avec la société civile et les groupes de réflexion. D'autres domaines méritant d'être abordés dans le contexte du Rio+20 incluent ceux du tourisme durable et de la gestion de l'environnement marin et de l'océan. Mme Bularga a confirmé que les politiques des consommateurs étaient partie intégrante de l'économie verte et des améliorations de l'efficacité, pouvant toutefois entraîner une augmentation de la consommation des ressources. L'ensemble des instruments politiques devrait ainsi inclure des stratégies pour parer ces risques. Elle s'est félicitée de l'accent mis sur les activités d'information et a souligné le besoin d'engager les communautés non environnementales dans le processus de croissance verte, en utilisant notamment des arguments économiques et en abordant les inquiétudes légitimes sur les effets socio-économiques. Finalement, il a été noté que la discussion avait souligné l'importance de développer une feuille de route pour aborder les défis associés aux mesures nationales et régionales pour aider à la transition vers une économie verte et bleue. De telles mesures incluent le développement d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié. En vue du profil global plus élevé des questions relatives à la marine et aux côtes, il serait utile de partager l'expérience de la région en la matière.

Activités pour une économie verte en Méditerranée: consommation et production durables (CPD)

26. M. Lotfi Ben Said (Direction générale pour le développement durable, Ministère de l'agriculture et de l'environnement, Tunisie) présentant les tendances de consommation et de production durables dans le contexte de la SNDD de Tunisie a souligné l'historique et le calendrier d'exécution de l'approche et de la politique SNDD de la Tunisie, qui sont cohérents avec la SMDD. Parvenir aux objectifs de CPD a exigé une action respectant les tendances de la consommation et de la production dans des secteurs spécifiques, avec quatre secteurs clés identifiés : l'agriculture, l'industrie, le tourisme et la construction. Des objectifs spécifiques ont été établis pour une consommation durable dans des domaines tels que l'eau potable et l'énergie, y compris l'électricité, le gaz et la consommation d'énergies renouvelables. Les mesures pour promouvoir une production durable incluent la publication de guides, d'écolabels, des caractéristiques techniques et des primes pour l'économie d'énergie dans l'industrie de la construction. Un projet pilote pour un marché public durable a été lancé.

27. M. Bernard Brillet (Ministère du développement durable, France), lors de sa présentation de la politique française de CPD a observé que les attitudes des consommateurs en France changeaient et qu'environ les trois quarts de la population étaient désormais sensibles au besoin de CPD. L'approche du Gouvernement est fondée sur les conclusions et les décisions d'un forum de plusieurs parties prenantes intitulé le « Grenelle de l'environnement » et sur la législation qui en résulte. Il recommande d'agir en respect de l'offre et de la demande en utilisant un éventail d'outils et en adoptant de nouvelles méthodes participatives de gouvernance. Il a décrit certaines des mesures principales prises et des primes offertes pour la réduction d'émission, le renforcement des normes thermiques, l'introduction d'écolabels, la garantie d'un marché public durable et la promotion du commerce équitable. L'importance a été placée sur la responsabilité sociale des entreprises avec, entre autres, un renforcement de la législation dans ce domaine. Un outil important pour parvenir à la CPD est l'étiquetage des produits des consommateurs et un projet pilote sur l'information des produits relative à l'environnement est en cours.

28. Mme Marijana Mance Kowalsky (Ministère de la protection de l'environnement, aménagement du territoire et construction (MEPPC)) a déclaré que la Croatie a développé sa SNDD sur le fondement de la SMDD. Sa stratégie de développement durable, adoptée en 2009, devait être mise en application à travers quatre plans d'action. Suite à un projet pilote, son plan d'action CPD a été développé par le MEPPC en étroite collaboration avec, notamment, le PNUE/PAM et le CAR/PP, les objectifs étant de garantir une qualité de vie, une utilisation judicieuse des ressources, une minimisation des déchets et de la pollution, une utilisation des ressources renouvelables dans leur capacité de renouvellement, mais également de prêter une attention aux cycles de vies des produits et à l'équité inter et intra générationnelle. Elle a exposé le cadre institutionnel, les mécanismes et le calendrier d'exécution pour la mise en application du plan et a souligné les outils principaux, les mesures et les primes figurant dans son programme quinquennal.

29. M. Enrique de Villamore Martin (Directeur, CAR/PP) en présentant une vue d'ensemble des activités CPD régionales a déclaré que la transition vers des économies vertes serait menée par des entrepreneurs « verts » intégrant les aspects environnementaux, économiques et sociaux dans leurs entreprises et fournissant des solutions de CPD novatrices. La première phase du plan d'action du CAR/PP pour l'entreprenariat vert, une analyse de la situation effectuée avec le soutien technique des partenaires, comprend des rapports et des études de cas d'un éventail de pays et de secteurs. L'étude a fourni des informations utiles sur les atouts et défis communs et a révélé que l'entreprenariat vert était toujours un concept inconnu dans la région. La deuxième

phase, sensibilisation des entreprises et des institutions financières, a été lancée et les cas réussis d'entrepreneurs verts seront présentés au cours du Forum ECOMEDA en novembre 2011. Un plan d'action est en cours de développement pour la troisième phase, formation aux étudiants en école de commerce et assistance technique aux entrepreneurs verts.

30. Au cours de la discussion ayant suivi, il a été suggéré que les pays doivent être soutenus dans le développement d'outils, dans l'établissement de normes et dans le renforcement des capacités pour la transition vers des économies vertes et des CPD, ainsi que la mise en application des SNDD et de la GIZC. Les activités de la CMDD doivent inclure le développement de conseils stratégiques pour les réponses juridiques, fiscales, socioéconomiques et éducatives, la formulation de feuilles de route pour la transition vers des économies vertes et la mise en place d'une plateforme pour un échange régulier d'informations. Une attention particulière doit être portée à l'éducation au CPD et à l'éducation au développement durable (EDD), en tirant profit des activités organisées pour la Décennie des Nations unies pour l'éducation au service du développement durable, influencer les attitudes et donner aux jeunes générations le pouvoir d'exiger des changements de politiques. Les participants ont été informés des efforts fournis par le MIO-ECSDE, la Grèce et l'UNESCO en coopération avec le PNUE/PAM et la CEE/NU en 2005 pour la préparation et l'adoption d'une Stratégie méditerranéenne pour l'EDD. Cette Stratégie prévue dans la SMDD, a été adoptée à Portoroz (14^e Conférence des parties de la Convention de Barcelone, du 8 au 11 novembre 2005, Portoroz, Slovénie), mais n'a pas encore été mise en application. Actuellement, les perspectives pour promouvoir une telle Stratégie (utiliser principalement la CEE/NU en tant que source d'inspiration) sont bonnes. Il s'agit également d'une initiative à placer dans le cadre de la CMDD et à promouvoir à Rio+20. Les pays devraient être encouragés à participer activement à la rédaction de l'avant-projet. Pour finir, il a été précisé que, dans le travail de la CMDD, il était important de mettre l'accent sur le tourisme qui est d'une importance particulière dans la région méditerranéenne et de considérer la création d'écolabels pour les services et des primes écologiques. Il faut se focaliser sur un éventail réaliste de priorités et d'activités visant à établir des liens avec les stratégies sectorielles et de développement durable existantes.

31. Des efforts doivent être consentis pour clarifier la nouvelle terminologie, les définitions opérationnelles et la signification d'une économie méditerranéenne verte (et bleue), qui pourrait être différente des économies vertes (et bleues) dans d'autres régions, mais également pour définir la façon dont ces concepts pourraient être incorporés à la SMDD et les éventuels amendements subséquents du texte. Les questions environnementales doivent être analysées soigneusement, car les actions qui pourraient être bénéfiques dans une région pourraient avoir des effets néfastes dans d'autres. Il est important d'apprendre des nombreuses activités nationales et internationales en cours et d'établir un consensus sur une réponse de CPD intégrée.

Activités pour une économie verte en Méditerranée : adaptation au changement climatique

32. Mme Silva a rappelé à l'auditoire que les questions relatives au changement climatique, en particulier l'adaptation, avaient été mentionnées dans les discussions et dans les déclarations finales des deux plus récentes réunions des Parties contractantes. La Déclaration de Marrakech de 2009 a mis l'accent sur le besoin d'action collective pour aborder les défis du changement climatique et a demandé que l'adaptation au changement climatique soit entièrement prise en compte dans la mise à jour de la SMDD, qui doit être élargie pour inclure une analyse de la structuration de la Stratégie intégrant l'adaptation aux politiques de développement, y compris au niveau régional. Sur la base de ce mandat, le Secrétariat a fait appel à des experts afin d'élaborer des idées pour un suivi à venir à travers

les mécanismes de prise de décision officiels du PAM. Le résultat de cet exercice est incorporé dans le document intitulé « *Vers un cadre régional d'adaptation au changement climatique en Méditerranée* » (UNEP(DEPI)/MED WG.358/3), que les membres ont pu examiner.

33. M. Mohammed Boulahya (Consultant, PNUE/PAM) a réalisé une présentation en développant l'information contenue dans le document en possession de la Commission, qui est le résultat de son travail avec ses collègues consultants, M. Ante Baric et M. Gilles Sommeria. Il a souligné que le document est un travail en cours et que les objectifs, les résultats et les actions suggérées en tant qu'étape à suivre sont, à ce titre, indicatifs. Il a déclaré être ouvert à tout commentaire et retour d'information de la part des membres souhaitant avoir de plus amples informations sur son contenu.

34. Les participants ont reconnu que le document fournissait une base utile pour le développement d'un cadre régional d'adaptation. Dans la discussion qui a suivi, l'accent a été mis sur le besoin d'ajouter de la valeur au cadre en incluant une matrice bien construite, en identifiant les écarts et les besoins, et en réalisant une étude approfondie de toutes les activités d'adaptation nationales et locales en cours dans la région. En effet, il a été jugé vital d'éviter la duplication en intégrant tous les processus pertinents dans le cadre, y compris les politiques, les stratégies et les initiatives de l'Union européenne, l'avant-projet « Stratégie pour l'eau en Méditerranée » dans le contexte de l'Union pour la Méditerranée et le travail en cours par CCNUCC, qui pourraient également servir de moyen pour renforcer la voix méditerranéenne. Les domaines à souligner dans le cadre incluent les conséquences physiques et sociales du changement climatique, son impact sur le tourisme et d'autres secteurs de l'économie, et l'éducation sur le développement durable. D'autres questions à inclure comprennent : la santé, la biodiversité, la gestion intersectorielle des ressources en eau, l'aménagement du territoire et la cartographie des zones vulnérables et la prévision d'événements climatiques spécifiques. Il a été relevé qu'une étude approfondie de « toutes » les initiatives d'adaptation exigeait beaucoup de temps et de ressources et qu'elle n'était en grande partie pas particulièrement utile. Il y a de nombreuses mesures d'adaptations « ad hoc » prises par les particuliers, les entreprises, les autorités locales, etc., et sans considérations sur le long terme (voir la croissance accrue sur les conditions de l'air ces dernières années). La priorité pour la région est de garantir que les institutions régionales en place sont suffisamment fortes pour faire face à des événements inattendus et aider les plus petits pays à gérer les catastrophes naturelles. Dans ce contexte, le cadre devrait souligner l'importance du protocole GIZC.

35. L'accent a également été placé sur le besoin d'initiatives visant à sensibiliser la population locale sur les risques et les impacts du changement climatique afin d'engager les communautés et sécuriser leur implication dans la conception et la mise en application d'activités d'adaptation. Un soutien au renforcement des capacités parmi la société civile serait ainsi un bon investissement. Dans la même lignée, il serait utile de produire des conseils concernant la diffusion de l'information au public et aux entreprises sur l'adaptation à des modes de vie et d'opération plus durables. Le document inclut une multitude de recommandations pour promouvoir des mesures d'adaptation. Toutefois, l'étape vitale à suivre est de transformer ces recommandations en propositions concrètes. La collecte de données quantitatives fiables est une condition à une action réussie et les pays ont été encouragés à échanger des informations sur les données et les plans nationaux.

36. Etant donné les implications financières de la mise en œuvre d'activités d'adaptation, des analyses économiques doivent être menées afin de soutenir l'établissement de priorités pour les actions en prenant en compte les besoins locaux. Il faut faire des efforts pour mobiliser des ressources à travers les mécanismes de financement existants. Les pays ont

besoin de soutien en renforcement des capacités afin de développer des outils pour formuler et mettre en place le programme et pour surveiller et évaluer les activités.

37. Il a été demandé aux membres de la CMDD de soumettre les amendements proposés au projet de stratégie régionale d'adaptation par écrit afin de faciliter la préparation d'un avant-projet révisé.

Présentation par un représentant du Réseau Global Footprint

38. M. Alessandro Galli (Réseau Global Footprint) a présenté une vue d'ensemble du travail effectué par son organisation pour suivre les tendances des empreintes écologiques en Méditerranée. L'objectif de cette initiative est de garantir la considération de limitation des ressources dans les débats politiques et déterminer le risque lié et les opportunités de bien-être socio-économique. Les données indiquent que, pour la plupart des pays et pour la région entière, la demande de capacité biologique (« biocapacité ») excède les réserves, entraînant ainsi une réduction du crédit écologique, qui avec la réduction des taux de croissance du PIB augmente le risque d'instabilité écologique et sociale. Un rapport intérimaire est disponible et il a été vivement conseillé aux pays de participer aux consultations à ce sujet. La phase suivante de l'étude, le développement d'un cadre socio-économique d'évaluation des risques fondé sur la biocapacité, est en cours et le rapport final devrait être disponible début 2012.

Contexte et cadre institutionnel pour le développement durable

Contexte pour le développement durable en Méditerranée

39. Mme Silva (Coordinateur PAM), en présentant le thème sur les questions institutionnelles largement abordé par l'évaluation indépendante sur la mise en application de la SMDD pour la période 2005-2010 prévue dans la stratégie et le travail du CAR/PB, a noté que la plupart des pays disposaient désormais de SNDD et que le PAM avait apporté son soutien à un certain nombre de pays pour leur développement et leurs mises en œuvre. Les impressions sont les bienvenues dans la discussion à suivre, ce qui permettrait également d'entendre les opinions et les commentaires sur des questions et des développements émergents affectant le travail futur de la CMDD en tant qu'outil pour mettre les pays sur la voie du développement durable.

40. M. Nicola Cantore (Institut Overseas Development), en introduisant l'évaluation sur la mise en application de la SMDD pour la période 2005-2010, a souligné les aspects méthodologiques et a présenté les 8 conclusions et les 13 recommandations dont la totalité se trouve dans le document UNEP (DEPI)/MED WG.358/4 et sous forme de sommaire dans le document UNEP (DEPI)/MED WG.358/Info 3. Les amendements à la SMDD suggérés sont fondés sur les changements dans le contexte opérationnel de la SMDD, sur les problèmes de mise en application, les nouvelles priorités à incorporer dans la version mise à jour de la SMDD et les actions proposées pour améliorer la mise en application.

41. Il a été observé que l'adoption de la SMDD en 2005 a été un événement politiquement important dans le contexte méditerranéen. La Stratégie a été le fruit d'un effort commun au sein du système PAM, avec l'implication du CAR/PB. Il y a eu un consensus sur son contenu et sur les 24 indicateurs prioritaires sélectionnés préalablement pour le suivi. Les indicateurs reflètent les données disponibles à ce moment, et doivent être perçus comme un ensemble, puisqu'aucun indicateur seul ne peut refléter une réalité complexe. Par la suite, en réponse aux inquiétudes évolutives au sein de la Commission du développement durable des Nations unies (CDDNU), des indicateurs sectoriels supplémentaires ont été ajoutés, principalement sur le tourisme, l'eau et l'énergie. Des

données récentes collectées et analysées par le CAR/PB et illustrés dans sa présentation sur diapositives, ont montré que, malgré les progrès dans certains domaines, il y avait encore du chemin à parcourir pour atteindre tous les objectifs de développement durable en Méditerranée. Il ne faut pas oublier que la SMDD est une stratégie régionale conçue pour guider un effort commun, mais n'a pas été traduite en stratégie nationale type, qui varierait d'un pays à un autre.

42. Dans l'échange d'opinions qui a suivi, les participants ont confirmé qu'avec le travail du Plan bleu sur les indicateurs, les conclusions et les recommandations contenues dans l'évaluation étaient une base utile pour des discussions et un travail futur. La SMDD est un document évolutif qui maintient sa valeur politique et symbolique. Il sert par exemple de référence influente et de valeur pour les ONG et les autres organisations impliquées dans des activités de lobbying pour l'environnement. Bien qu'une révision périodique est importante pour garantir que la SMDD est mise à jour à travers l'incorporation de nouveaux thèmes émergents, une révision globale n'est pas urgente. En effet, certains participants ont déconseillé une telle révision avant Rio+20, dont les conclusions pourraient très bien englober des thèmes relatifs à la SMDD. La période avant Rio+20 est toutefois un moment opportun pour consolider les recommandations relatives à sa révision et pour déterminer les procédures de révisions, les acteurs impliqués et la faisabilité des actions dans le cadre de la SMDD à l'échelon national.

43. Concernant la substance de la révision, tout en maintenant le pilier environnemental au cœur de la CMDD, la préoccupation principale est d'intégrer également à la Stratégie, de manière graduelle, les piliers économiques et sociaux aux côtés du pilier environnemental. Il est également nécessaire de renforcer le rôle du secteur privé et des autres parties prenantes dans les mesures de mise en application pour le développement durable. A cet égard, des recommandations spécifiques pourraient être développées à partir d'exemples fournis par d'autres forums dont les efforts pour renforcer la participation du milieu des affaires ont porté leurs fruits.

44. L'accent a été mis sur le besoin d'accélérer la mise en application de la SMDD. Des instructions ou des termes de référence seraient utiles, ainsi qu'un mécanisme de traduction de la Stratégie en SNDD, prenant en compte les spécificités nationales. Dans ce contexte, une consultation plus importante des pays et des autres acteurs serait bénéfique. L'existence de SNDD individualisées par pays a été qualifiée d'impérative. L'accent a également été placé sur les besoins de mesures pour accroître la sensibilisation sur la stratégie au-delà des secteurs environnementaux, aux secteurs socioéconomiques et pour les synergies avec les parties prenantes internationales. En effet, Rio+20 sera l'opportunité d'augmenter la visibilité de la région méditerranéenne et de la SMDD dans d'autres forums en présentant une nouvelle approche stratégique au développement durable. Il a été proposé de former un Groupe de travail d'experts, constitué d'experts nommés par les pays et les parties prenantes, de manière volontaire, afin de réviser les indicateurs existants ou déjà proposés et si nécessaire, élaborer une courte liste de nouveaux indicateurs fondés sur le travail déjà effectué au sein de la famille PNUE/PAM, de l'AEE, de l'OCDE, etc. Les propositions susmentionnées concernant les indicateurs ont reçu un large soutien.

45. La réunion a reconnu que les indicateurs n'étaient pas une tâche facile. Le besoin d'une approche sensible a été souligné. Les indicateurs impliquant uniquement des petites zones, et encore plus en ce qui concerne une région entière, peuvent énormément varier et être affectés par les événements politiques ou imprévus. Il serait également prudent d'économiser en utilisant, améliorant ou en adaptant des indicateurs déjà acceptés ou en cours. D'autres facteurs prenant en compte la qualité des indicateurs comprennent la fiabilité des données et la disponibilité d'outils analytiques appropriés. A cet égard, les indicateurs devraient être corrélés afin d'aider, par exemple, à déterminer si le capital écologique est en

déclin. Des indicateurs composites novateurs sont nécessaires, ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs clés qui élèverait le profil de la SMDD.

46. Toute révision des indicateurs doit prendre en compte les nouveaux thèmes, y compris le changement climatique, l'approche écosystémique et la santé. Dans cette voie, des suggestions concernant de nouveaux indicateurs ont été soumises, par exemple : les écosystèmes clés, la pollution urbaine, le bien-être social, l'éducation scolaire à la consommation durable et les modes de vie, les partenariats, la CPD, pour laquelle les indicateurs-cadres de la CPD par le CAR/PP seront utiles. Un travail sur les indicateurs de durabilité est également nécessaire, particulièrement en ce qui concerne les seuils critiques. Plusieurs suggestions ont également été faites pour améliorer l'éventail révisé d'indicateurs de la SMDD établi en tableau 1 du rapport d'évaluation. Il a été noté que plusieurs indicateurs existants contenus dans la première colonne du tableau ressemblaient aux objectifs.

47. Pour clore la discussion, la valeur continue de la SMDD a été soulignée ainsi que le besoin d'améliorer sa mise en application et le suivi. A cet égard, les processus relatifs à la SMDD pourraient être sujets à un suivi plus systématique. Jusqu'à présent, comme la SMDD avait pour objectif d'adapter des engagements internationaux à des contextes nationaux, il a été décidé que toute révision de la Stratégie devrait peut-être être déplacée après Rio+20, afin de pouvoir prendre en compte ses conclusions ainsi que d'autres instruments récents tels que le « Plan d'action Aichi » décidé à Nagoya par la CdP de CBD du 18 au 29 octobre 2010 (objectifs de biodiversité pour 2011-20). En effet, la SMDD doit être révisée périodiquement conformément aux développements mondiaux. En ce qui concerne la révision à venir, des contributions supplémentaires et des informations pertinentes sont les bienvenues afin de renforcer l'efficacité et la mise en œuvre de la Stratégie.

Renforcer les SNDD

48. M. Nicos Georgiadis (Conseiller en environnement et en aménagement du territoire au PAM) a présenté la révision et l'évaluation des SNDD contenues dans le document UNEP(DEP)/ MED WG. 358/8. Malgré les mesures prises par la plupart des pays en réponse aux nouvelles initiatives et cadres politiques aux niveaux nationaux et internationaux, le développement durable n'exerce que peu d'influence sur les politiques. La perception et les priorités sectorielles prédominent toujours.

49. Les membres ont confirmé les conclusions de la révision et de l'évaluation qui ont montré que, tandis que les pays avaient développé une SNDD ou une stratégie similaire, et que l'engagement politique était fort, de nombreuses faiblesses existaient encore en ce qui concerne la gouvernance, le renforcement des capacités, la réalisation de rapports, le suivi et l'évaluation et le développement de stratégies et d'objectifs sur le long terme. De nombreuses conclusions nationales étaient similaires aux conclusions régionales révélées par l'évaluation de la SMDD et il est clair qu'une dimension régionale est indispensable pour élever le profil du développement durable. La bonne gouvernance est la clé pour garantir la formulation et la mise en application des SNDD avec des priorités, des objectifs et des indicateurs clairs ainsi qu'une grande implication de la part des parties prenantes. Il a été proposé que la révision de la SMDD inclue l'incorporation de conseils pour traduire ses concepts en action pour le soutien des pays en formulant des SNDD de la seconde génération selon les besoins du pays, et des nouvelles stratégies avec des objectifs de développement durable tels que la GIZC, la CPD et l'adaptation au changement climatique.

Cadre institutionnel pour le développement durable en Méditerranée

50. M. Harry Cocossis (Consultant PNUE/PAM) a présenté l'analyse des rôles et modalités de la CMDD contenus dans le document UNEP (DEPI)/MED WG.358/5. Il a attiré l'attention sur les éléments à prendre en considération par la Commission, à savoir la portée, les méthodes de travail, les rôles et les fonctions de la CMDD dans un contexte mondial et régional changeant.

51. Dans la discussion qui a suivi, les membres ont confirmé le besoin de repenser le rôle, les modalités et les priorités de la CMDD, globalement selon les principes proposés, étant donné les changements institutionnels et de paradigmes qui avaient eu lieu ces dernières années dans le contexte mondial plus vaste et dans le contexte régional. Le rôle de la Commission a déjà évolué depuis sa création avec l'adoption de nouveaux termes de référence dans le Document sur la gouvernance PNUE (DEPI)/MED WG. 339/Inf.6).

52. Des questions émergentes telles que l'approche écosystémique, l'adaptation au changement climatique et l'approche de l'économie verte doivent être admises à bord. En vue du besoin d'intégration et de coordination avec les nombreux autres programmes, cadres politiques et initiatives de développement durable et d'environnement supranationaux et régionaux, il est crucial de se focaliser sur les avantages comparatifs de la CMDD et de sa contribution pour l'intégration de l'environnement, en mettant l'accent sur le développement durable et le renforcement de la coordination politique transectorielle et intersectorielle de l'environnement et du développement aux niveaux nationaux et régionaux. La composition unique de la Commission avec de multiples parties prenantes et sa nature participative sont un atout particulier. Elle a un rôle de mécanisme de gouvernance régional et elle doit servir en tant que plateforme de référence et en tant qu'outil pour renforcer le dialogue régional sur l'environnement et le développement, aidant les Parties contractantes à introduire les questions environnementales dans les politiques sectorielles, en se servant le plus possible de l'expérience nationale et en soulevant les questions de développement au-delà du niveau national.

53. Il a été décidé que la CMDD doit servir en premier lieu d'organe consultatif, mais qu'elle fonctionnera également comme que groupe de réflexion pour explorer les questions futures. L'accent a été placé sur le soutien précieux qu'elle pourrait apporter aux pays en termes de renforcement des capacités et pour le développement de leur SNDD, en incorporant l'approche écosystémique, les modèles CPD, GIZC et d'autres nouvelles approches aux les politiques de développement nationales ainsi qu'en les assistant dans la gestion des nouveaux défis.

54. La question de savoir si la participation à la CMDD doit inclure les secteurs non environnementaux et les parties prenantes a suscité de nombreux commentaires. Tout en confirmant que le fondement juridique de la CMDD était la Convention de Barcelone, fondée sur le pilier environnemental du développement durable, et que l'expertise au sein de la Commission était un peu restreinte, les membres ont souligné que les nouveaux termes de référence contenus dans le Document de gouvernance et le contexte actuels plaident fortement en faveur d'un pas, même graduel, vers les autres domaines durables dans l'intérêt de l'intégration. Un soutien a été exprimé à la proposition d'étendre le travail de la CMDD à d'autres parties prenantes, donnant ainsi à la Convention de Barcelone un intérêt plus vaste. En ce qui concerne les domaines prioritaires, la CMDD doit être activement concernée par les secteurs du développement tels que le tourisme, le transport, particulièrement le transport maritime et l'agriculture en tant qu'utilisatrice majeure d'eau. Le groupe de travail qui a été mis en place sur ces questions a fourni de bons résultats et les membres ont recommandé la mise en place de groupes similaires sur des sujets à

déterminer, servant de tremplins pour des actions en faveur du développement durable sur le terrain.

55. En ce qui concerne les méthodes de travail, les membres ont souligné le besoin de mettre en place un système de suivi cohérent pour la SMDD et sa révision périodique, d'améliorer les synergies au niveau régional parmi les parties prenantes internationales, de mobiliser davantage le secteur privé et les acteurs de la société civile et pour finir, de garantir une flexibilité optimale dans l'organisation des activités de la CMDD afin de refléter les nouvelles priorités de développement durable. Une approche pragmatique a été recommandée, tenant dûment compte des contraintes budgétaires et temporelles. Tous les efforts doivent être consentis pour garantir que la CMDD, actuellement sous-utilisée, joue un rôle actif et pratique et aide à renforcer la visibilité de la région méditerranéenne au niveau mondial.

56. L'image et la visibilité même de la CMDD doivent être améliorées, et son site Internet doit fonctionner. Dans l'intérêt de rendre son travail public, il a été suggéré qu'au cours des préparatifs pour Rio+20, une prise de contact soit réalisée par exemple par le Président en exercice, avec des ministères de l'environnement et autres.

57. Les activités des composantes du PAM, en particulier CAR/PP, CAR/PAP, CAR/PB et MED POL, ont été reconnues comme fournissant des contributions vitales au travail de la CMDD et au débat sur le développement durable dans le contexte plus large. A cette fin, les synergies parmi les composantes et avec la Commission doivent être améliorées, particulièrement au regard des ressources limitées de la Commission. L'accent a à nouveau été mis sur le travail exemplaire du PAM sur la GIZC qui peut être intégrée au débat à travers la CMDD. Un participant a exprimé l'opinion selon laquelle l'Unité de coordination, avec les composantes du PAM, est l'organe exécutif de la CMDD et que le futur de cette dernière est très lié à celui de l'Unité de coordination. De nombreuses propositions faites à la réunion actuelle, y compris celle concernant la visibilité doivent être adressées en conséquence au système PAM dans son ensemble.

58. Mme Silva a noté un consensus sur la fonction primaire de la CMDD en tant qu'organe consultatif, se focalisant sur la création de synergies pour l'intégration régionale et sur le besoin d'actions pratiques, inspirés de l'expertise nationale, pour poursuivre son travail. Elle a confirmé la proposition visant à mettre en place des groupes de travail qui auraient l'avantage de s'ouvrir au niveau national. Elle a également noté les commentaires sur la visibilité et sur les priorités établies par les membres. Le Secrétariat va préparer et soumettre une proposition aux Parties contractantes à travers les Points focaux, établissant les ressources et le soutien nécessaires pour le Secrétariat afin de mener à bien les activités proposées, qui sera prise en compte lors de la préparation du programme de travail, sujette à la disponibilité de fonds.

Programme de travail de la CMDD

59. Mme Virginie Hart (Unité de coordination PAM), lors de sa présentation du programme de travail contenu dans le document UNEP(DEPI)/MED WG. 358/6, a déclaré que les propositions faites à la Commission pourraient être mieux décrites comme étant des orientations pour un programme de travail pour 2012-2013. Les activités proposées correspondent à cinq catégories : mise en application de la SMDD, renforcement de la SMDD, révision de la SMDD, information/communication et implication des parties prenantes. Elle a noté que les nombreux commentaires et recommandations faites au cours de cette réunion correspondaient à ces domaines thématiques.

60. Dans la catégorie mise en application de la SMDD, les domaines principaux étaient les suivants : enseignements tirés de la formulation de la SNDD, mise en place et suivi, incorporation des SNDD dans les politiques et les plans nationaux, contribution du PAM et de ses composantes, contributions de nouvelles initiatives, renforcement des capacités et suivi de la SMDD. Les domaines principaux couverts par le renforcement de la SMDD, en attendant sa révision à venir étaient : cadre d'adaptation au changement climatique amélioré, introduction des indicateurs CPD, utilisation d'un ensemble d'instruments notamment produit par l'OCDE, évaluation des bons exemples d'initiatives d'économie verte dans la région, et intégration de la GIZC et de l'approche écosystémique. La révision de la SMDD en tant que telle ne sera pas réalisée avant 2015, mais, en préparation de ce processus, des dispositions ont été prises dans le programme de travail pour des activités telles que : inclusion de l'économie verte, CPD et adaptation au changement climatique, révision et évaluation de la SMDD, groupes de travail et travail sur les indicateurs, ainsi que les activités préparatoires pour la participation au Sommet Rio+20. En prévision de la révision de la SMDD, des consultations auront lieu sur l'inclusion des paramètres financiers et sociaux ainsi qu'environnementaux. Les nombreux commentaires sur l'information et la communication seront pris en compte dans le programme, y compris la mise à jour du site Internet. Finalement, l'implication des parties prenantes a inclus la coordination avec des initiatives et des acteurs régionaux et internationaux.

61. Au cours de la discussion qui a suivi, il a été proposé que les orientations pour le programme de travail soient révisées afin de céder la priorité à la mise en œuvre de la SMDD et à son suivi. En ce qui concerne l'information et la communication, il a été estimé nécessaire de développer la plateforme Internet le plus vite possible afin de stimuler l'échange d'informations dans la CMDD et avec d'autres parties prenantes, afin d'élever le profil de la Commission. Parmi les autres sujets à inclure dans le programme on retrouve : l'établissement d'un groupe de travail pour étudier les indicateurs, une attention plus soutenue à la contribution méditerranéenne à Rio+20, une composante éducative promouvant la Stratégie méditerranéenne pour l'EDD et une étude de l'utilisation du réseau social sur le travail de l'information et de la communication, développement de propositions pour des activités de CPD afin de promouvoir l'économie verte et un travail supplémentaire sur la GIZC. Etant donné la limitation des ressources, il est important d'établir des priorités pour l'action afin d'obtenir un programme réaliste pour l'exercice biennal à suivre, en prenant sérieusement en compte les opportunités offertes par une série d'initiatives déjà lancées ou en cours au sein de divers programmes tels qu'Horizon 2020, MED EUWI, PNUE/PAM, MedPartnership, etc.

Contribution méditerranéenne à Rio+20

62. M. Cocossis a présenté les propositions de contribution pour Rio+20 contenues dans le document UNEP(DEPI)/MED WG. 358/7, comportant une contribution écrite à formuler par le Secrétariat en consultation avec le Comité directeur de la CMDD, et l'organisation d'un événement parallèle.

63. Les membres ont convenu qu'une contribution doit être préparée, prenant en compte les thèmes principaux de la Conférence. Comme il faut le soumettre avant le 1^{er} novembre 2011 afin de l'inclure dans l'avant-projet de Rio+20 pour négociation, une action urgente est nécessaire pour accélérer le processus et clarifier le calendrier. La contribution doit faire la distinction entre politiques, focalisation sur la CMDD et le Protocole GIZC, et la mise en œuvre des diverses actions régionales pour le développement durable qui doivent inclure des références à la GIZC, à la CPD, à une économie bleue et verte et à la biodiversité. Les membres ont été encouragés à soumettre des contributions par écrit le plus tôt possible, car il a été convenu qu'il fallait tirer profit des opportunités fournies par d'autres réunions pertinentes afin d'avancer. Le Monténégro a exprimé sa volonté de présenter, dans les

formes, à convenir lors des consultations dans le cadre du PNUE/PAM et de la CMDD, la contribution de la CMDD à travers sa participation au débat général de haut niveau à la Conférence Rio+20. Alors qu'un événement parallèle serait souhaitable, il paraît incertain qu'il aura l'impact escompté, en raison de nombreux événements similaires. Cela nécessiterait une planification minutieuse et aurait des implications financières et logistiques. Un événement conjoint avec les partenaires régionaux, accompagné par un document concis qui mettrait l'accent sur les synergies dans la région serait une option plus réaliste. Le membre du Monténégro a suggéré que son ministre présente un message de la part de la CMDD dans sa déclaration à la Conférence Rio+20. Il a été demandé aux membres de s'assurer que leurs contributions individuelles incluent des informations sur le travail du PAM. De plus, il a été proposé que le PNUE présente la CMDD en tant que modèle réussi pour le développement durable à l'échelon régional et que la possibilité de faire référence à la SMDD dans le discours de l'Union européenne devait être explorée.

64. Mme Silva, en remerciant les membres pour leurs commentaires, a exprimé l'espoir qu'il serait possible de préparer une contribution riche au Sommet Rio+20 pour le Bureau des parties contractantes, les Points focaux et les parties contractantes. En raison des contraintes du calendrier du PAM, la contribution sera très probablement soumise juste après la date butoir de novembre pour l'avant-projet.

Prochaine réunion de la CMDD

65. M. Franck Lauwers (Autorité de Malte pour l'environnement et l'aménagement du territoire) a annoncé que Malte serait ravie d'accueillir la prochaine réunion de la CMDD. Mme Silva, de la part du PAM a remercié Malte pour son aimable proposition.

Adoption des conclusions et des recommandations

66. Les participants ont été invités à considérer une série de projets de conclusions et de recommandations formulés sur la base des discussions tenues au cours de la réunion. Suite aux commentaires et aux amendements, les conclusions et les recommandations ont été adoptées sur le postulat qu'une version révisée incorporant les amendements proposés serait diffusée électroniquement pour approbation finale.

Clôture de la réunion

67. Après l'échange des courtoisies d'usage, la réunion a été clôturée à 13h30 le mercredi 1^{er} juin 2011.

Annexe I

Conclusions et recommandations de la 14^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable

1. La 14^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, tenue à Budva (Monténégro) du 29 mai au 1^{er} juin 2011, a examiné les perspectives méditerranéennes en matière de développement durable, notamment dans le contexte des deux grands thèmes de Rio+20 : l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable. Il a été dans l'ensemble reconnu que la région bénéficie d'une longue tradition dans le domaine de la coopération environnementale pour la protection du milieu marin et des zones côtières, y compris les questions de développement durable se fondant sur des instruments uniques et novateurs tels que le Protocole GIZC, qui vient d'entrer en vigueur, ainsi que l'approche écosystémique. Elle bénéficie également de l'adoption d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable fournissant un cadre aux activités à l'échelon régional et national et prenant en compte les défis actuels et futurs, comme en témoigne l'évaluation intermédiaire. La CMDD peut fournir une plateforme de soutien aux activités du PAM et apporter une contribution à l'examen des questions mondiales sur le développement durable selon une perspective méditerranéenne.
2. Pour ces raisons, il a été décidé de recommander l'élaboration d'une contribution à la CDD 2012. M. Brice Lalonde, Coordonnateur exécutif de Rio+20, était présent pour discuter des faits nouveaux en vue de la CDD 2012 qui pouvant servir de fondement aux débats de la Commission.
3. Sur la base de leurs débats, les membres de la CMDD proposent les conclusions et les recommandations suivantes :

Economie verte/consommation et production durables (CPD)

4. *Reconnaît* l'importance de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, économie générant une perspective favorable pour le renforcement du pilier environnemental du développement durable en incorporant dans la protection de l'environnement le potentiel offert par les instruments économiques pour une transition vers une économie à faible intensité de carbone qui peut, dans le cas de la Méditerranée, peut être axée sur les ressources marines et côtières grâce à l'adoption d'une approche économique bleue-verte. L'économie verte peut favoriser la création d'emploi et stimuler la croissance tout en réduisant les pénuries écologiques et les risques environnementaux. Il a été noté en particulier que toute activité économique verte considérée isolément n'était pas nécessairement pérenne. Le besoin d'explorer la dimension méditerranéenne d'une économie verte a été souligné en prenant en compte les synergies entre toutes les parties prenantes intéressées et notamment les travaux du PNUE, de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de l'OCDE et d'autres instances.
5. *Reconnaît* la contribution du PAM aux activités liées à l'économie verte à travers le travail effectué sur la CPD par les composantes PAM telles que le CAR/PP, Plan Bleu, CAR/PAP et CAR/ASP.
6. *Reconnaît* le potentiel qu'offre une économie verte/bleue axée sur les principales ressources marines et côtières, l'état des écosystèmes marins et des collectivités côtières, l'adaptation au changement climatique et la priorité sur une économie à faible intensité de carbone, en utilisant la GIZC comme outil.
7. *Recommande* que soient identifiés des initiatives et des projets en cours ou futurs faisant usage d'une approche économique verte, en mettant l'accent sur les politiques et activités actuelles dans le cadre de la CMDD et du PNUE/PAM afin de faciliter les synergies.

8. *Reconnaît* la nécessité d'incorporer le potentiel offert par une économie verte dans les priorités des SNDD, de créer des conditions propices à une économie verte à travers un cadre réglementaire, à la suppression de subventions préjudiciables, aux investissements verts, à l'utilisation de mécanismes de marché, à la taxation, à l'éducation, au renforcement des capacités et aux transferts de technologies, etc., de manière à permettre aux zones et collectivités côtières de tirer profit des avantages de l'économie verte.

9. *Recommande*, afin de mettre en application les politiques de consommation et de production durable, l'élaboration de programmes comportant des outils et des mécanismes de mise en œuvre, notamment des lignes directrices stratégiques, des textes législatifs, des mesures de comptabilité environnementale et des mesures fiscales, des entreprises et opérations commerciales socialement et écologiquement responsables, l'éducation, le renforcement des capacités, etc. Des mesures spécifiques devraient être prises pour introduire les principes de consommation et de production durables dans les politiques sectorielles, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets, l'agriculture et l'alimentation, le tourisme, la construction, la gestion des produits chimiques, le transport et l'énergie, la passation de marchés verts, l'écoconception et le transfert des technologies et afin de fournir un soutien aux entreprises en matière d'innovation et de diffusion des technologies propres; *recommande* que, dans le contexte de la Méditerranée, des lignes directrices relatives à l'économie verte se focalisent sur la biodiversité, l'eau et la GIZC en portant une attention particulière à la pêche, à l'agriculture et au tourisme en tant que secteurs prioritaires clés.

10. *Recommande* que les cas positifs d'entrepreneuriat vert soient diffusés et soutenus par les pays méditerranéens afin qu'ils acquièrent une meilleure connaissance des bienfaits environnementaux, sociaux et économiques de ces initiatives dans la transition vers des économies vertes.

11. *Reconnaît* qu'il convient de poursuivre une transition vers une économie verte notamment en élaborant des feuilles de route, en établissant des activités d'éducation pour la durabilité, de renforcement de capacité et de sensibilisation, des incitations, des écolabels et en procédant à des échanges d'informations et d'expériences.

Cadre régional d'adaptation au changement climatique

12. *Reconnaît* le besoin d'élaborer un Cadre régional d'adaptation au changement climatique en Méditerranée (document UNEP(DEPI)/MED WG.358/3) à intégrer à la SMDD et d'approuver son principal objectif, à savoir de faire en sorte que la population méditerranéenne, ses moyens d'existence et son environnement résistent aux risques et impacts du changement climatique.

13. *Propose* une série de propositions concrètes visant à renforcer le Cadre, notamment une analyse des impacts liés aux secteurs économiques majeurs, une présentation plus détaillée des processus et instruments juridiques pertinents, la nécessité d'aborder les questions de santé et de services écosystémiques, d'évaluer les initiatives complémentaires y compris les initiatives de la société civile, d'examiner les mesures existantes « de circonstance » d'adaptation au changement climatique (par ex. l'air conditionné, le tourisme hivernal, la gestion de l'eau, l'énergie propre, etc.) avec des lignes directrices claires pour des options alternatives, plus durables, et la nécessité d'inclure le rôle de la GIZC en tant qu'outil d'adaptation dans les zones côtières; *recommande* qu'un accent particulier soit mis sur l'adaptation dans les zones les plus vulnérables ou points chauds.

14. *Recommande* que certaines des actions prioritaires à mettre en œuvre comprennent l'introduction de mesures d'adaptation en matière d'aménagement du territoire et de gestion des ressources en eau dans les zones côtières, la création de cartes des vulnérabilités dans tous les pays, la mise en place de programmes de sensibilisation ciblant les décideurs, les collectivités locales et la population dans son ensemble, ainsi que la nécessité de faire en sorte

que des systèmes d'alerte rapide soient mis en place afin d'anticiper des phénomènes extrêmes ; *souligne* la nécessité de faire appel à tous les types de média à cet effet, *convient* que le mécanisme de financement de ce cadre doit être développé et que l'importance doit être accordée aux mesures d'adaptation « gagnant-gagnant » susceptibles de créer des opportunités dans les secteurs clés tels que le tourisme durable.

15. *Recommande* l'adoption d'une approche systémique intersectorielle, comportant l'analyse des coûts et des incidences à long terme sur les investissements et les opérations ainsi que l'introduction d'un cadre stratégique d'évaluation environnementale.

16. *Note* que puisque les zones de pêche et les écosystèmes sains sont plus résistants aux impacts immédiats du changement climatique, le travail du PNUE/PAM et d'autres organisations et institutions se mobilisant pour la protection du milieu marin et côtier devraient être promus.

Le contexte du développement durable dans la Méditerranée/Une évaluation de la SMDD

17. *Se félicite* de l'évaluation des progrès pour la mise en application d'une SMDD et *reconnaît* l'utilité des recommandations (Annexe II) soulignant le besoin de donner la priorité à la mise en œuvre au moyen d'une surveillance appropriée et de l'élaboration d'indicateurs de durabilité clés, et en incluant de nouveaux indicateurs aisément mesurables, des indicateurs de CPD et d'adaptation au changement climatique, englobant le capital naturel et social/humain et l'influence des facteurs humains sur la dégradation des ressources, etc. ; et *suggère de plus* que soit introduit un élément de planification et d'études prospectives. Il doit aborder le besoin d'inclure des paramètres et des indicateurs environnementaux, économiques et sociaux, en tirant parti de la pléthore de travaux effectués par d'autres initiatives et processus, y compris la GIZC, l'approche écosystémique et la CPD, et renforcer pour l'avenir les arrangements et dispositifs de mise en application institutionnels de la SMDD. Des groupes de travail peuvent être créés afin d'aborder les questions telles que la révision des indicateurs de la SMDD. *Suggère* que des indicateurs de CPD mesurables soient introduits dans les indicateurs de la SMDD. En conséquence, les indicateurs de CPD développés par le CAR/PP s'avèreront utiles.

18. *Se félicite* de la contribution du CAR/PB présenté dans son rapport « *Suivi de la Stratégie méditerranéenne de développement durable : principaux indicateurs, mise à jour de 2011* », et *invite* le CAR/PB à poursuivre son travail de formulation d'indicateurs en étroite coordination avec le groupe d'expert dans le cadre de la CMDD.

19. *Reconnaît* qu'il n'est pas nécessaire à l'heure actuelle de réviser officiellement la SMDD, étant donné le délai requis pour son approbation, mais qu'il faudra l'envisager dans le contexte de sa révision en 2015, mais *demande toutefois* que le Secrétariat identifie entre-temps la marche à suivre pour cette révision.

20. *Reconnaît* le besoin de trouver les moyens d'accroître la visibilité et l'impact de la CMDD.

Renforcement des Stratégies nationales de développement durable (SNDD)

21. *Reconnaît* l'évaluation et le progrès réalisé avec les SNDD et *confirme à nouveau* l'importance de la SMDD en tant que cadre d'orientation des SNDD afin de garantir que celles-ci comportent toutes une dimension régionale méditerranéenne.

22. *Reconnaît* la complexité de mise en application des SNDD, et *souligne* que ces dernières ne pourront être mises en œuvre que si elles sont liées directement ou intégrées aux politiques et plans nationaux. Elle *reconnaît en outre* le besoin de soutien de la part du PAM aux pays pour l'élaboration de leurs stratégies nationales.

Cadre institutionnel du développement dans la Méditerranée : le rôle de la CMDD

23. *Reconnaît* que la CMDD doit se focaliser sur la création de synergies pour l'intégration environnementale et devrait servir en premier lieu d'organe consultatif, servant occasionnellement de forum ou de groupe de réflexion pour l'exploration de questions futures... Pour ce qui est de ses modalités, elle doit tirer profit de l'expertise nationale disponible et introduire une flexibilité de nature à mobiliser le cas échéant les parties prenantes clés. La CMDD doit soutenir les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en favorisant les synergies pour le développement durable et en garantissant la participation de toutes les parties prenantes dans le but de renforcer la dimension environnementale des politiques de développement. Elle doit être considérée comme un élément moteur fournissant un soutien aux pays pour l'intégration des préoccupations environnementales dans les aspects économiques et sociaux du développement, les modes de consommation et de production durables, la gestion intégrée des zones côtières ainsi que pour faire face aux défis actuels et futurs.

24. *Reconnaît* que la CMDD ne dispose pas des ressources nécessaires pour traiter de tous les aspects du développement durable et *suggère* qu'à cette fin, des groupes de travail d'experts nationaux soutiennent la CMDD afin d'obtenir une expertise équilibrée entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable pour le futur.

Programme de travail

25. *Propose* les orientations fondamentales du Programme de travail pour 2012-2013 et *convient* que la priorité doit être cédée à la mise en application de la SMDD et à la contribution à Rio+20, tout en notant que la CMDD ne peut fonctionner sans un mécanisme de communication solide permettant de diffuser les progrès et les documents parmi les membres de la CMDD ainsi qu'à un plus vaste réseau de parties prenantes.

26. *Demande* qu'un programme de travail plus détaillé soit élaboré autour de la mise en application de la SMDD comportant des activités connexes telles que l'adaptation au changement climatique, la CPD, la GIZC et sa relation avec la GIRE et la PEM (Planification de l'espace maritime) et toutes les activités du PAM et de ses centres d'activité régionales liées à la SMDD, ainsi que les nouvelles activités relatives à Rio+20, à la finalisation et la promotion de la Stratégie méditerranéenne pour l'EDD ainsi qu'aux activités préparatoires en vue de la révision de la SMDD, etc.

Contribution à Rio+20

27. *A examiné* la contribution méditerranéenne à Rio+20 et a *souligné* que la Méditerranée représente un exemple unique de plan régional de développement durable couvrant trois continents, l'héritage culturel et naturel, les ressources naturelles, etc., qui devrait donc être promu dans le cadre de Rio+20.

28. *Demande* que la contribution soit élargie, en synergie avec d'autres partenaires, afin d'inclure des détails sur les documents, les brochures et les affiches, etc., le cas échéant, et afin de garantir que la contribution soit enrichie par l'adoption d'une perspective économique bleue/verte comportant des références à la biodiversité, à la CPD, la GIZC et à l'approche écosystémique. *Accepte en outre* d'explorer la possibilité d'organiser un événement en marge de Rio+20.

29. *Convient* que cette contribution renforcée à Rio+20 sera réalisée sous l'égide de la CMDD/PAM en présence de tous les partenaires de la région méditerranéenne.

30. *Encourage* parallèlement tous ses membres à promouvoir le travail effectué dans le cadre du PAM dans leur contribution individuelle à Rio+20. *Confirme* l'offre du Monténégro de présenter

la contribution de la CMDD au Segment de haut niveau de la Conférence Rio+20 suite à l'opinion et à la position à convenir sous l'égide du travail du PNUE/PAM au cours de la préparation à la participation.

Annexe II

Résumé des recommandations énoncées dans l'Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)

- i. « ... La SMDD contient un certain nombre d'indicateurs qui peuvent être mis à jour selon le contexte actuel et qui ne peuvent être utilisés pour évaluer les progrès de la SMDD. Nous recommandons une mise à jour de la liste des indicateurs sur la base des propositions... »
- ii. « ... La version révisée de la SMDD doit mettre l'accent sur les orientations, les actions et les indicateurs relatifs aux priorités émergentes telles que l'adaptation et l'économie verte. De nouveaux indicateurs tels que ceux ayant rapport aux migrations provoquées par le changement climatique permettraient une évaluation plus détaillée des processus d'adaptation. »
- iii. « ... L'annexe I de la SMDD comportant les synergies entre les objectifs et les priorités et l'annexe II listant les indicateurs de suivi devraient être intégrées afin de parvenir à un ensemble d'indicateurs solide et systématique pour surveiller la performance de la SMDD car on relève souvent des incohérences et/ou des chevauchements entre les deux tableaux ». »
- iv. « Tous les objectifs de la SMDD devraient se rapporter à des indicateurs pour lesquels des données sont disponibles et ont été pleinement discutés en termes de méthodologie, de justification et de but. »
- v. « Les actions devraient inclure un horizon temporel plus précis et les orientations devraient correspondre à des critères de fonctionnalité et permettre de manière claire aux utilisateurs de la SMDD de comprendre les acteurs impliqués, les directives politiques, les avantages potentiels et les indicateurs qui seraient affectés. Les objectifs doivent être inclus dans le débat relatif aux indicateurs dans la mesure où sont souvent relevés des chevauchements. »
- vi. « Les orientations quantitatives exprimées en termes de valeurs numériques devraient être améliorées par une explication des critères utilisés pour fixer les objectifs. Les orientations quantitatives devraient être traduites en objectifs numériques et/ou clairement associées à des indicateurs cibles de la SMDD. »
- vii. « Les orientations et les actions concernant le financement du développement durable devraient être expliquées de manière plus précise en incorporant des objectifs concrets concernant le renforcement des capacités, l'échange d'informations et l'éducation. »
- viii. «... La SMDD devrait être révisée afin d'incorporer clairement les lignes directrices expliquant plus en détail les procédures, les ressources et l'organisation requises pour convertir la SMDD en actions au niveau national ». »
- ix. En termes de révision, le document de la SMDD devrait, dans la mesure du possible, mentionner les perspectives de synergies avec des programmes, des organisations et des initiatives, et, lorsque cela est possible, indiquer le moment et les modalités selon lesquelles ces synergies peuvent se présenter. »
- x. « En termes de modalités de mise en œuvre et de gouvernance, le PNNUE/PAM devrait créer ou adapter les unités de travail existantes afin de fournir un service d'évaluation des programmes existant et promouvoir des activités de partage des connaissances, d'échange d'informations et de réseau. »
- xi. « ... une harmonisation des SNDD au niveau méditerranéen sera encouragée par le renforcement de la SMDD en termes d'influence opérationnelle à travers l'élaboration de lignes directrices pour l'incorporation nationale de la stratégie et à travers le soutien, le renforcement des capacités, l'échange d'information et la levée de fonds pour soutenir les activités mises en places par le PNUE/PAM. »
- xii. « Afin de parvenir aux objectifs de la SMDD, les décideurs devraient mettre en œuvre un ensemble de politiques complexes, l'impact des politiques uniques n'étant pas toujours important selon nos simulations. Cela confirme l'importance de l'existence d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable comportant des orientations sur une série de politiques couvrant des aspects différents du développement et de l'environnement ». »

- xiii. « ... Un processus participatif de consultation de grande envergure est nécessaire afin de déboucher sur une structure institutionnelle acceptée de la SMDD qui pourra encourager la réalisation effective des objectifs de cette dernière. Une organisation différente des rôles et une coordination des composantes du PAM sont nécessaires afin de définir les changements nécessaires afin de transformer la SMDD en un document « vivant ».

ANNEX III**Liste des Participants****MEMBRES DE LA CMDD**

ALBANIA / ALBANIE	<p>Ms Erinda Misho Expert Environment Institute Ministry of Environment, Forestry and Waters Biloku "Vasil Shanto" Rruga e Duresit, Nr 27 Tirana, Albania Tel: [355] 4223466 Fax: [355] 4223466 Email: erindamisho@yahoo.com</p>
ALGERIA / ALGÉRIE	<p>Mr Abdelhamid Hallaci Inspecteur Régional de l'Environnement-Est Ingénieur Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Tourisme Rue de 04 Canons, Alger Centre, Algerie Tel/Fax: +213 38541794 E-mail: h_abd_elhamid@yahoo.fr</p>
BOSNIA AND HERZEGOVINA	<p>Mr Tarik Kupusovic Special Advisor to the Minister of Physical Planning and Environment Hydro Engineering Institute Ministry of Physical Planning and Environment Stjepana Tomica 1 Sarajevo, Bosnia and Herzegovina [387] 33 207949 [387] 33 207949 E-mail: tarik.kupusovic@heis.com.ba</p>
CROATIA / CROATIE	<p>Ms Marijana Mance Kowalsky, Director Directorate for International Relations and Sustainable Development Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction Republike Austrije 14, 10000 Zagreb , Croatia Phone: + 385 1 3782 154 Fax: +385 1 3717 135 E-mail: marijana.mance@mzopu.hr</p>
CYPRUS / CHYPRE	<p>Mr Charalambos Hajipakkos Senior Environment Officer Environment Service Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment 1411 Nicosia, Cyprus Tel.: +357 22 408927 Fax: +357 22 774945 Mob.: +357 99 650343 E-mail: chajipakkos@environment.moa.gov.cy</p>

EGYPT / EGYPTE	<p>Ms Mawaheb Abu El Azm Chief Executive Officer Cabinet of Ministers Email: mawaheb@eeaa.gov.eg</p> <p>Ms Heba Sharawy Director of International Organization Dpt. International Co-operation Central Dept. Email: heba_shrawy@yahoo.com</p> <p>Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road P. O. Box 955 Maadi Cairo, Egypt Tel: [20] 2 5256452 Fax: [20] 2 5256490</p>
FRANCE	<p>M. Bernard Brillet Inspecteur Général au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer (MEEDDM) Mob: +33 623720515 E-mail : bernard.brillet@developpement-durable.gouv.fr</p>
GREECE / GRECE	<p>Mr Ilias Mavroidis Expert Department of International Relations and EU Affairs Hellenic Ministry for the Environment, Energy and Climate Change Department of International Relations and EU Affairs 15, Amaliados Str., 115 23 Athens, Greece Tel: +30 210 6426531/ 213 15 15 666 Fax: +30 210 64 34 470 E-mail: i.mavroidis@tmeok.minenv.gr</p>
ISRAEL	<p>Mr Gilad Ben Ari Ministry of Environmental Protection Advisor of the General Director 5 Kanfei Nesharim St., Jerusalem 95464 Tel: 972-2-6553720 Mobile: 972-50-6233008 Fax: 972-2-6535939 E-mail: giladb@sviva.gov.il</p>
LEBANON	<p>Ms Sanna AL Sairawan, Chief of Planning & Programs Service- Ministry of Environment Al Azariah Center. Block A4-Old, 8th Floor, Room 8-20 Beirut, Lebanon Tel: +961.1.976 514 +961.1.976 555 ext.450 Fax: +961.1.976 530 E-mail: s.sairawan@moe.gov.lb</p>
MALTA / MALTE	<p>Mr Franck Lauwers Senior Environment Protection Officer Multilateral Affairs Team EU and Multilateral Affairs Unit</p>

	<p>Director's Office Environment Protection Directorate Malta Environment and Planning Authority St. Francis Ravelin, Floriana P.O. Box 200, Marsa MRS 1000, Malta Tel: +356 2290 7201 Fax: +356 2290 2295 E-mail: mcsd.malta@mepa.org.mt</p>
MONACO	<p>Mlle Céline Van Klaveren Rédacteur Principal Direction des Affaires Internationales Ministère d'Etat Place de la Visitation MC 98015 Monaco Cedex Tel: +377 98 98 4470 Fax: +377 98 98 19 57 E-mail: cevanklaveren@gouv.mc</p>
MONTENEGRO	<p>H. E. Mr Predrag Sekulic, Ministry of Sustainable Development and Tourism, Minister Ministry of Spatial Planning and Environment Rimski trg 46, 81000 Podgorica, Montenegro E-mail: predrag.selulic@mrt.gov.me Tel: + 382 020/446-340</p> <p>Ms Jelena Knezevic, Ministry of Sustainable Development and Tourism, Adviser to the Minister for the Environment E-mail: jelena.knezevic@mrt.gov.me Tel: +382 020/446-231</p> <p>Ms Milica Lekic Ministry of Sustainable Development and Tourism, Public Relations</p> <p>Ms Ivana Bulatovic, Ministry of Sustainable Development and Tourism, Chef of Cabinet, E-mail: ivana.bulatovic@mrt.gov.me</p> <p>Mr Ivana Vojinovic, Ministry of Sustainable Development and Tourism, Deputy Minister for Environment Protection E-mail: ivana.vojinovic@mrt.gov.me Tel: +382020/446-231</p> <p>Bosiljka Vukovic Office for Sustainable Development</p>
MOROCCO / MAROC	<p>Mme. Latifa LAKFIFI Chef de la Division de l'Observatoire National de l'Environnement Direction des Etudes, de la Planification et de la prospective Département de l'Environnement Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement, Rabat, Morocco</p>

	<p>Tél : +212 537 57 06 39 GSM : +212 661 08 90 51 E-mail : lakfifi_latifa@yahoo.fr , lakfifi@environnement.gov.ma</p>
SLOVENIA / SLOVENIE	<p>Mr Emil Ferjancic, M.A. Head, Office for International Relations and European Affairs Ministry of the Environment and Spatial Planning Dunajska cesta 48, p.o. box 653 Si- 1000 Ljubljana Slovenia Tel. office: +386 1 478 7332 Gsm: +386 41 695 040 E-Mail: ferjancic@gov.si http://www.mop.gov.si/</p>
TUNISIA / TUNISIE	<p>Mr Lotfi Ben Said Directeur du Suivi des Processus et d'Elaboration des Outils Direction Générale du Développement Durable Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement Tunis, Tunisia Tel: 216 70 728 462 Mobile: 216 97 44 32 88 Fax: 216 70 728 655 E-mail: b.said.lotfi@gmail.com</p>
TURKEY / TURQUIE	<p>Mr Ufuk Kucukay Head of Regional and Bilateral Relations Division Department of Foreign Relation and EU Ministry of Environment and Forestry Tel:+ 90 312 207 5403 Fax:+ 90 312 207 5454 Email: ukucukay@hotmail.com</p>
ASSOCIATION OF ITALIAN LOCAL AGENDA 21	<p>Mr Emilio D'Alessio Presidente della Associazione Agende 21 Locali Italiane Corso Amendola 21 60123 Ancona, Italy Tel: 0039 071 202597 Fax 0039 071 2075000 E-mail: emilio@dalessio.eu,</p>
ENDA MAGHREB- ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT ET ACTION AU MAGHREB	<p>Mr Souleymane Bah Responsable de Département ENDA Magreb, Environnement et Développement au Maghreb 12 Rue Jbel Moussa Apt. 13 Joli Coin, Agdal, 10000 Rabat, Maroc Tel: +212 37 671061/62/63 Mob : +212 664243818 Fax: +212 37 671064 E-mail: souleymane.bah@enda.org.ma E-mail : coord@enda.org.ma Website: www.enda.org.ma</p>
MIO-ECSDE-MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT	<p>Mr Michael Scoullos Chairman 12 Kyrristou Street, 10556 Athens, Greece Tel: +30 210 3247490 Fax: +30 210 3317 127</p>

	E-mail: info@mio-ecsde.org , scoullos@mio-ecsde.org
RAED-ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT	Mr Emad Adly General Coordinator Zahra El-Maadi Str. Masaken Masr Leltaameer BuildinNG 3A – 1st floor P.O. Box 2, Magles Elshaab Cairo, Egypt Tel.: +202 25161519 - 25161245 Fax: +202 2516 2961 E-mail: aoye@link.net , e.adly@raednetwork.org
WWF MEDITERRANEAN PROGRAMME	Mr Paolo Lombardi Director Worldwide Fund for Nature / Mediterranean Programme Office (WWF MEDPO) Via Po 25/c, Rome, Italy [39] 06 84497381 [39] 06 8413866 plombardi@wwfmedpo.org
CEDARE- CENTRE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT FOR THE ARAB REGION AND EUROPE	Dr. Hossam Allam, Ph.D Regional Programme Manager, Strategic Concerns Programme, Head, Information and Communications Technologies for Development Centre for Environment & Development for the Arab Region & Europe (CEDARE) 2 ElHegaz Street, Heliopolis, Cairo, Egypt P.O.Box 1057 Heliopolis Bahary Phone: (202) 2451-3921 / 2 / 3 / 4 Extension: 666 Fax: (202) 2451-3918 E-Mail: hallam@cedare.org Web Site: www.cedare.org
THE WORLD BANK	Mr Gilles Pipien Senior Environmental Economist The World Bank- CMI Villa Valmer, 271 Corniche Kennedy – 13007 Marseille, France Tel: +33 491 992 458 / +33 670674224 Fax : +33 491 992 479 Email : gpiipien@worldbank.org

OBSERVATEURS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

<p>OBSERVATEURS - MONTENEGRO</p>	<p>Ms Ana Kusovac Ministry of Transport and Maritime Affairs, Tel: +382 Fax: +382 E-mail:</p> <p>Ms Tanja Radusinovic Chamber of Economy of Montenegro, Director Telephone: +382 Fax: +382 E-mail:</p> <p>Mr Branko Lukovac, NGO „Greens of Montenegro“, President E-mail: b.lutovac@t-com.me</p> <p>Ms Bojana Gligoric NGO „Expeditio“, President 85330 Kotor, Montenegro Tel: +382 (0)32 302 520 Fax: +382 (0)32 302 521 E-mail: expeditio@t-com.me</p> <p>Ms Jelena Marojevic NGO „Green Home“, executive director, E-mail: greenhome@greenhome.co.me Tel: +382 20 609 375 (office) Fax: +382 20 609 376</p> <p>Ms Srna Sudar Regional Env. Centre</p>
<p>ARAB FORUM FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (AFED)</p>	<p>Mr Najib Saab Secretary General AFED Secretariat P.O. Box 113-5474 Beirut, Lebanon Tel: +9611321800 Fax: +961 1 321900 Mobile: +9613622702 E-mail: saabnajib@hotmail.com nwsaab@gmail.com</p>
<p>UN CONFERENCE RIO 2012</p>	<p>Mr Brice Lalonde Executive Coordinator UN Conference Rio 2012 Email: lalonde@un.org</p>
<p>UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)</p>	<p>Mr Moustapha Kamal Gueye, Ph.D. Acting Head, Green Economy Advisory Services Unit Economics and Trade Branch Division of Technology, Industry and Economics United Nations Environment Programme</p>

	<p>11-13, Chemin des Anemones CH-1219 Chatelaine Geneva, Switzerland Tel: + 4122 917 82 55 Fax: + 4122 917 80 76 E-mail: MoustaphaKamal.Gueye@unep.org</p>
OECD	<p>Ms Angela Bularga Principal Administrator, EAP Task Force Secretariat Environmental Performance and Information Division Environment Directorate Organisation for Economic Co-operation and Development 2, rue Andre Pascal 75775 Paris CEDEX 16 FRANCE Tel. 33 1 45 24 98 63 Fax 33 1 44 30 61 83 E-mail: angela.bularga@oecd.org</p>
IUCN CENTRE FOR MEDITERRANEAN COOPERATION (IUCN-Med)	<p>Mr Antonio Troya Director IUCN Centre for Mediterranean Cooperation (IUCN-Med) Parque Tecnológico de Andalucía. Marie Curie, 35 (Sede Social) 29590 - Campanillas (Málaga) Phone: +34 95 202 84 30 E-mail: antonio.troya@iucn.org</p>
GLOBAL FOOTPRINT NETWORK	<p>Mr Yves de Soye Director, Geneva Office</p> <p>Mr Alessandro Galli Senior Scientist International Environment House 2 7-9 chemin de Balxert 1219 Geneva Switzerland T +41 (0)22 797 41 08 Mobile: +33 (0) 646244250 E-mail: yves@footprintnetwork.org, alessandro@footprintnetwork.org Web Site: www.footprintnetwork.org</p>

**PROGRAMMES ET CENTRES D'ACTIVITES REGIONAUX
DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL POUR LE PLAN BLEU (CAR/PB) REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)	<p>Mr Henri-Luc Thibault Director Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France Tel: 33-4-92387130/33 Fax: 33-4-92387131 E-mail: planbleu@planbleu.org</p>
---	---

	hlthibault@planbleu.org
CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP) REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)	Mr Marko Prem Director a.i. Priority Actions Programme/Regional Activity Centre (PAP/RAC) Kraj Sv. Ivana 11 Tel: + 385 21 340 471 Fax: + 385 21 340 490 E-mail: marko.prem@ppa.htnet.hr Web-site: http://www.pap-thecoastcentre.org
CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP) REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)	Mr Abderrahman Gannoun Director Boulevard Yasser Arafat B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel: 216 71 206 851 & 216 71 206 485 Fax: 216 71 206 490 E-mail: car-asp@rac-spa.org E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org
CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP) REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)	Mr Enrique de Villamore Martin Director E-mail: evillamore@cprac.org Ms Magali Outters Project Manager E-mail: moutters.h2020@cprac.org (Regional Centre Under the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants) C/ Milanesat 25-27, 5th floor, 08017 Barcelona - Spain Tel. +34 93 553 87 90 Fax +34 93 553 87 95 Web-site: www.cprac.org

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT/UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE	Ms Maria Luisa Silva Mejias Executive Secretary and Coordinator Tel: 302107273126 E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)	Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel: 302107273115 E-mail: thema@unepmap.gr Ms Virginie Hart, Marine and Coastal Expert Tel: +30 210 7273122, E-mail: virginie.hart@unepmap.gr Skype: virginie.hart UNEP/MAP, 48, Vassileos Konstantinou Avenue,

	<p>P.O. Box 18019, 11610 Athens, Greece Fax: +30 210 7253196-7 Website: www.unepmap.org</p>
UNEP/MAP CONSULTANTS	<p>Mr Harry Cocossis P.O. Box 18019, 11610 Athens, Greece E-mail: harry.cocossis@unepmap.gr</p> <p>Mr Ante Baric P.O. Box 18019, 11610 Athens, Greece Tel.: +30 210 7273142 E-mail: ante.baric@unepmap.gr</p> <p>Mr Gilles Sommeria E-mail: gsommeria@gmail.com</p> <p>Mr Mohammed Sadeck Boulahya E-mail: msb_africa@yahoo.com, msboulahya@yahoo.fr</p> <p>Mr Nicola Cantore The Overseas Development Institute 111 Westminster Bridge Road, London. SE1 7JD E-mail: n.cantore@odi.org.uk</p> <p>Mr Nicos Georgiades Environmental and Planning Adviser 28 Zannettou Str., 1100 Nicosia, CYPRUS Telephone: + 357 99479028 Fax: + 357 22780385 E-mail: nicosgeorgiades@cytanet.com.cy</p>

Annexe IV

Commission méditerranéenne du développement durable Monténégro, du 30 mai au 1 juin 2011

Agenda

Jour I: 30 mai 2011

Ouverture et économie verte

- 09h00–10h00 Ouverture vers une contribution méditerranéenne à Rio+20
- 10h00–10h30 Pause-café
- 10h30–13h00 Expérience internationale vers une économie verte
- 13h00–14h30 Pause déjeuner
- 14h30–16h30 Activités pour une économie verte en Méditerranée : consommation et production durables (CPD)
- 16h30–17h00 Pause-café
- 17h00–18h30 Activités pour une économie verte en Méditerranée : adaptation au changement climatique

Jour II, 31 mai 2011

Contexte et cadre institutionnel pour le développement durable

- 9h00–10h30 Le contexte du développement durable en Méditerranée
- 10h30–11h00 Pause-café
- 11h00–12h00 Renforcement des Stratégies nationales de développement durable (SNDD)
- 12h00–13h00 Cadre institutionnel pour un développement durable en Méditerranée
- 13h00–14h30 Pause déjeuner
- 14h30–15h30 Cadre institutionnel pour un développement durable en Méditerranée
- 15h30–16h30 Programme de travail (PdT) de la CMDD
- 16h30–17h00 Pause-café
- 17h00–18h30 Contribution méditerranéenne à Rio+20

Jour III, 1^{er} juin

Conclusion et clôture de la réunion

- 11h00–11h15 Prochaine réunion de la CMDD et autres thèmes
- 11h15–13h00 Adoption des conclusions et recommandations
- 13h00–13h15 Clôture de la réunion